BREFS POUR LES PETITS NOVICIATS

Nos lecteurs savent qu'il existe, depuis septembre, au diocèse de Québec, un Petit Noviciat tenu par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Le diocèse a encore la bonne fortune de posséder d'autres œuvres de ce genre, l'Ecole Apostolique, par exemple. On verra avec joie en quelle haute estime Notre Très Saint-Père le Pape tient ces œuvres.

Au Très Cher Fils

GABRIEL-MARIE

SUI ÉRIEUR GÉNÉRAL DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

PIE X, PAPE

Très cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Vous Nous avez demandé de vous accorder la Bénédiction Apostolique pour les maisons de votre Institut, qu'à la suite de votre Fondateur et Père, vous avez coutume d'appeler Petits Noviciats, et que vous avez établies et voulez voir se multiplier dans le but de préparer, à vous et à vos religieux, un grand nombre d'ouvriers pour la moisson qui se présente chaque jour plus abondante.

Combien cette demande Nous a été agréable, vous le devinez sans peine, très cher Fils, vous qui savez de quels soins empressés Nous entourons la jeunesse, et combien Nous apprécions les religieux qui se dévouent entièrement pour lui enseigner, en même temps que les lettres, les préceptes de la sagesse chrétienne.

Les fils de saint Jean-Baptiste de la Salle excellent dans cet art si noble, comme en témoignent les collèges, les écoles et autres œuvres fondées avec tant d'avantage pour le bien de la jeunesse, lesquelles, sous leur direction, prospèrent, Nous le savons, non seulement en Europe, mais encore dans les régions éloignées de l'Amérique, et jusqu'en Australie, en Asie et en Afrique.

C'est pourquoi, Nous réjouissant du fond du cœur et souhaitant vivement que les fruits deviennent chaque jour plus abondants, Nous aussi, Nous conjurons le Maître de la moisson d'y envoyer des ouvriers, et Nous exhortons très instamment Nos vénérables frères les Archevêques et Évêques, et tout le Clergé, de se prêter volontiers à vous aider dans vos projets, sachant qu'ils peuvent tout espérer d'une famille religieuse dont